

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE  
DES  
ENFANTS ET ADULTES LIBÉRÉS  
DE TOULOUSE

---

*Assemblée générale du 9 Juillet 1897*

SOUS LA PRÉSIDENTE

De M. Félix VOISIN



TOULOUSE  
IMPRIMERIE LAGARDE ET SEBILLE  
2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

—  
1897

18762  
fge 183

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE  
DES  
ENFANTS ET ADULTES LIBÉRÉS  
DE TOULOUSE

---

*Assemblée générale du 9 Juillet 1897*

SOUS LA PRÉSIDENTE

De M. Félix VOISIN



TOULOUSE  
IMPRIMERIE LAGARDE ET SEBILLE  
2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

1897

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS DE TOULOUSE

---

*Assemblée générale du 9 juillet 1897*

---

Le 9 juillet 1897, la Société de patronage des libérés de Toulouse s'est réunie en assemblée générale dans les locaux qu'elle occupe, rue du May, n° 5.

Cette réunion était présidée par M. Félix Voisin, conseiller à la Cour de Cassation, président de la Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative. M. Félix Voisin était assisté de MM. Dormand, premier président à la Cour d'Appel de Toulouse; Demartial, procureur général près la même Cour, président d'honneur de la Société; Georges Vidal, professeur à la Faculté de Droit, président de la Société; Amilhau, président de Chambre à la Cour de Toulouse; Dubois, président du Tribunal de commerce, vice-présidents de la Société; Tourraton, vice-

président du Tribunal civil, trésorier de la Société ; Hubert, avocat, secrétaire général de la Société.

Assistaient, en outre, à cette Assemblée MM. Perroud, Recteur de l'Académie de Toulouse ; Paget, doyen de la Faculté de Droit ; Deloume, professeur à la Faculté de Droit ; Bressolles, professeur à la Faculté de Droit et la plupart des membres de la Société au nombre de 150.

M. le préfet de la Haute-Garonne s'était fait représenter.

Monseigneur l'archevêque de Toulouse, le Général commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée, M. le maire de Toulouse s'étaient excusés.

M. Georges Vidal a d'abord remercié M. le conseiller Voisin pour avoir bien voulu présider cette assemblée et, après quelques paroles chaleureuses de M. Félix Voisin, la parole a été donnée de nouveau à M. Georges Vidal pour son rapport annuel sur les progrès et l'état général du patronage dans notre région.

M. Hubert, secrétaire général, a exposé en détail les travaux et les résultats de la Société pendant le temps qui s'est écoulé depuis la précédente assemblée générale.

M. Tourraton, trésorier de la Société, a donné lecture de ses comptes annuels qui ont été approuvés par l'Assemblée générale, pour lui valoir décharge, conformément à l'article 29 des statuts.

M. Félix Voisin a prononcé une allocution qui a été fréquemment applaudie.

Puis M. Georges Vidal a soumis à l'approbation de la Société diverses modifications aux statuts :

1<sup>o</sup> Par modification à l'article 14 des statuts, M. Vidal propose de nommer président d'honneur de la Société, M. Perroud, Recteur de l'Académie de Toulouse ;

2<sup>o</sup> Par modification à l'article 1<sup>er</sup> et pour répondre à l'extension prise par les travaux de la Société, M. Vidal propose d'adopter désormais pour titre de l'œuvre « Société de patronage des enfants et adultes libérés » ;

3<sup>o</sup> Par modification à l'article 22 des statuts, le nombre des membres du Conseil d'administration serait augmenté. L'article 22 serait désormais ainsi conçu : « La Société est administrée par un Conseil composé de tous les membres du bureau de la Miséricorde, Commission de surveillance des prisons de Toulouse ; *de dix membres pris parmi les souscripteurs : six bienfaiteurs et quatre membres titulaires, élus par les fondateurs* ».

Ces trois propositions ont été votées par acclamation, à l'unanimité, et seront soumises à l'approbation de M. le Préfet.

Enfin, M. Georges Vidal a présenté à M. Félix Voisin les pensionnaires actuels de l'asile et les jeunes engagés au 126<sup>e</sup> régiment d'infan-

terie qui, après avoir quitté la Société pour le régiment, avaient tenu à assister à cette réunion. M. Félix Voisin leur a adressé particulièrement quelques mots et a manifesté le désir de voir séparément, le lendemain, les jeunes soldats qui lui étaient présentés. L'un d'eux, qui venait d'être nommé caporal, a reçu les félicitations de M. Voisin et les applaudissements de l'Assemblée.

**Allocution de M. Georges VIDAL, président**

MONSIEUR LE CONSEILLER,

Votre présence à cette réunion est un grand honneur pour nous. Vous vous êtes, dès le premier jour, intéressé à notre Société, en acceptant d'en être le président d'honneur, vous y avez pris une part active en étendant votre haute et puissante protection à tous nos jeunes engagés volontaires et en les adoptant comme vos pupilles : vous nous avez ainsi donné un moyen précieux de soutenir leur courage et d'intéresser leurs chefs à leur avenir. Vous avez fait plus encore en consentant à venir jusqu'à Toulouse présider notre assemblée d'aujourd'hui et inaugurer demain le Comité toulousain des enfants traduits en justice ; vous nous avez donné une fois de plus la preuve

de votre inaltérable dévouement au sauvetage de la jeunesse et au relèvement des malheureux, qui implorent le pardon de leurs fautes.

Depuis longtemps déjà, ces grands et importants problèmes sociaux préoccupent votre esprit et sollicitent votre bienfaisante activité : vous avez mis à leur solution pratique tout votre cœur et votre ardent amour de la patrie, dont vous avez donné personnellement des preuves si éclatantes.

Député à l'Assemblée nationale, vous avez, il y aura bientôt 25 ans, exposé, dans un merveilleux rapport, les dangers sociaux de cette criminalité précoce des enfants et des jeunes adultes qui est devenue, dans tous les Etats un sujet de sérieuse préoccupation pour les pouvoirs publics ; vous avez, à côté du mal, proposé le remède dans un projet de loi que l'Assemblée nationale n'eut pas le temps d'adopter, mais qui, demeuré un modèle précieux, nous a été emprunté par un grand nombre de législations plus promptes que la nôtre à adopter les réformes pénitentiaires utiles. En 1877, alors que vous étiez Préfet de police, vous aidiez de votre haute influence à la création de cette grande et puissante Société générale des prisons, dont vous étiez tout récemment président, qui a fait faire à la science et à la pratique pénitentiaire de si heureux progrès, aux travaux de laquelle je suis très honoré d'être

personnellement associé et dont je n'oublierai jamais le si bienveillant accueil dans sa séance du 16 décembre dernier.

Vous ne vous êtes pas borné à mettre au service des enfants et des jeunes gens coupables et égarés votre belle parole, votre éloquence si entraînant; vous avez consacré à ces malheureux votre temps, votre activité, votre fortune, votre dévouement.

Aux heures douloureuses de notre histoire, donnant à tous le noble exemple du courage et du patriotisme le plus sincère et le plus élevé, remplissant sans hésitation votre devoir de magistrat français, vous avez préféré subir la captivité plutôt que d'obéir aux vainqueurs. Sentant, dans toute la générosité de votre noble cœur, combien l'amour de la Patrie et le désir de la servir anoblissent l'âme, purifient les sentiments, vous avez rêvé, car cela paraissait à beaucoup un rêve, de régénérer la jeunesse vicieuse et dévoyée en lui inspirant le sentiment le plus élevé, le plus noble et le plus délicat, le sentiment de l'honneur, le respect de la discipline et l'amour de la patrie. Ce rêve, Monsieur le Conseiller, est aujourd'hui, grâce à vous, une merveilleuse réalité. La Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative, que vous avez fondée en 1878 et que vous présidez depuis cette époque, protège actuellement plus de

2.000 jeunes gens, dont plus de 300 ont conquis des grades dans l'armée, qui ont tous, sauf une minorité ne dépassant pas 7 %, une bonne conduite et auxquels, par votre sollicitude constante, et votre bienfaisante influence, vous avez si bien su inspirer l'amour de la discipline et de la carrière militaire qu'un dixième de votre effectif total contracte des rengagements et demeure fidèle à cette voie de salut moral que vous lui avez ouverte. La régénération de vos pupilles est si complète que la plupart, et le nombre en augmente chaque année, acceptent avec reconnaissance ce sacrifice difficile à cet âge et presque étonnant pour des jeunes gens habitués jusque-là à vivre au jour le jour, sans préoccupation du lendemain, de vous confier leurs primes d'engagement et de rengagement pour les placer en leur nom à la Caisse d'épargne. Votre Société, devenue si justement populaire et puissante, a pu, pour les décider à ce sacrifice, ajouter à l'intérêt que leur sert la Caisse d'épargne une prime de 6 % par an.

Le comité de défense des enfants traduits en justice, fondé à Paris auprès du tribunal de la Seine en 1890, vous a élu son vice-président. Vous nous direz demain, Monsieur le Conseiller, le rôle considérable joué par ce comité dans toute la question pénitentiaire concernant les enfants, les grandes et importantes réformes qu'il a déjà réalisées. Vous

serez à ce titre le véritable créateur, le véritable organisateur de notre comité toulousain.

Mais laissez-moi vous dire très sincèrement, Monsieur le Conseiller, que notre œuvre de patronage est aussi, en grande partie, la vôtre. Vous avez généreusement pris nos jeunes engagés volontaires sous votre protection, ils sont devenus vos pupilles et plusieurs vous ont confié leur prime d'engagement dans l'armée coloniale.

La création de notre œuvre de patronage est due à cette contagion du bien, à cet entraînement, à cette suggestion bienfaisante qu'on subit dans des milieux comme celui dont vous êtes une des personnalités les plus éminentes. A la suite du congrès national de patronage organisé en 1893 à Paris par la Société générale des prisons, séduit par les merveilles de charité et de régénération morale dont j'entendais faire le récit, ayant appris de vous le moyen de pratiquer le bien, entraîné par le zèle, l'activité infatigable, la foi ardente de votre gendre, M. Albert Rivière, le si distingué et si précieux secrétaire général de la Société générale des prisons, pour lequel j'ai une profonde estime et une sincère amitié, j'ai pu, grâce au généreux concours des membres du Bureau de la Miséricorde, commission de surveillance des prisons de Toulouse, poser les bases de notre société de patronage des libérés, dont nous allons vous faire connaître les progrès.

Cette création, ce progrès sont en grande partie votre œuvre et l'œuvre de la Société générale des prisons.

Au nom de notre Société, en mon nom personnel, je vous apporte l'hommage de notre profonde admiration et de notre respectueuse reconnaissance ; au nom de tous les malheureux que nous protégeons, au nom des jeunes gens que nous avons pu, grâce à vous, faire engager dans l'armée et sauver, vous vous disons de tout cœur : Merci !

#### Allocution de M. Félix VOISIN

Réponse de M. Félix Voisin à la présentation de M. Georges Vidal :

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai hâte de remercier M. Georges Vidal des paroles si bonnes, si douces pour moi, qu'il vient de prononcer.

Mais il dit trop de choses sur le Président de la Société Générale des prisons et de la Société de protection des engagés volontaires ! Il me place sur un piédestal que me fait sa sympathie, mais que je ne mérite pas.

Ce que je suis, ce que je veux être toujours, c'est avec vous, Mesdames, avec vous, Messieurs, un modeste serviteur de la cause si haute de l'enfance et de la jeunesse.

Et ce titre, je le réclame ; il donne une situation assez grande, car, aujourd'hui, il n'y a personne qui puisse en vouloir de meilleur.

Donc, merci, mon cher Collègue, de tout ce que vous avez dit pour moi, pour la Société Générale des prisons et pour son secrétaire.

Je vous en suis profondément reconnaissant.

Et maintenant, marchons vers la grand'œuvre de la régénération de l'enfance et de la jeunesse.

#### Suite du Discours de M. Georges VIDAL

MESDAMES ET MESSIEURS,

Notre Société a, depuis le 6 avril dernier, accompli sa troisième année, cette période de stage imposée à toute société avant qu'elle puisse faire proclamer par les pouvoirs publics qu'elle rend des services d'utilité publique. Une revue générale des progrès de notre fonctionnement me permettra d'affirmer hautement et vous donnera la satisfaction de constater que ces services, nous les avons rendus,

que notre œuvre progresse chaque jour, qu'elle a victorieusement triomphé des premières difficultés entravant les débuts d'un apostolat aussi difficile, que nous sommes aujourd'hui compris, appréciés, que le nombre des incrédules et des indifférents diminue chaque jour, que les résultats obtenus à l'aide de persévérance, de foi sincère et d'activité sans relâche, prouvent et prouveront à tous ceux qui voudront bien se donner la peine de nous lire le caractère, non pas seulement charitable, mais aussi et surtout d'utilité publique, de préservation sociale de notre entreprise. Nous luttons contre la récidive, non pas volontaire et désirée, mais contre la récidive fatale, forcée, à laquelle l'attitude défiante et hostile du public voue pour sa vie tout entière le malheureux qui regrette ses fautes, voudrait en obtenir le pardon et supplie qu'on croie à sa parole, à sa bonne volonté. Son casier judiciaire est pour lui un obstacle insurmontable ; on s'éloigne de lui, on ne veut ni l'écouter ni le croire : « Il sort de prison, qu'il y rentre », dit-on sans penser qu'il peut être sincère, sans songer qu'on l'oblige à commettre un nouveau délit (car on ne peut obtenir l'hospitalité de la prison qu'à ce prix), sans réfléchir qu'en le repoussant ainsi par mépris, par crainte peut-être, on s'expose à devenir la victime de ce nouveau délit, qui va ouvrir à ce malheureux la porte de la prison, sa seule ressource.

A ces malheureux, nous tendons la main ; nous les accueillons dans notre asile ; une étude, je puis dire une épreuve de quelques jours nous assurera de leur sincérité et nous permettra de séparer les incorrigibles, ceux qui méritent d'être repoussés, de ceux qui réellement intéressants, dignes de pitié, nous demandent grâce et pardon.

Cette épreuve, c'est le travail pénible, librement accepté ; c'est la discipline volontairement subie : c'est la privation des attraits et des charmes de la liberté et de l'oisiveté qui font tant de victimes et auxquels il est si difficile, paraît-il, de renoncer quand on les a goûtés. Cette existence laborieuse et de privations, sans autre sanction que l'expulsion, avec toute liberté pour s'y soustraire et abandonner l'asile, est une épreuve que l'expérience déjà acquise nous montre salutaire et nécessaire. Elle nous protège contre l'invasion des exploiters et des oisifs, elle écarte les indécis, décourage, après un très court séjour, ceux dont la conversion n'est pas sérieuse. Cette vie de travail en commun, aidée d'une bonne et substantielle alimentation, fortifie les corps éprouvés et affaiblis par une longue existence de privations, d'excès, retrempe les caractères, excite l'émulation, et constitue une excellente école de moralisation. On est vraiment étonné de la transformation physique et morale qui s'opère

chez nos pensionnaires quelques jours après leur entrée dans notre asile : les physionomies pâles, amaigries, fatiguées, inquiètes et défiantes ne tardent pas à devenir colorées, joyeuses, calmes et confiantes ; la santé du corps et la satisfaction de l'esprit se révèlent sur tous les visages et l'on est heureusement impressionné par la cordialité, la bonne harmonie, la douceur et la politesse qui règnent dans les relations de nos pensionnaires entre eux et avec nous tous. Le séjour de quelques-uns a été assez long, de trois à six mois ; pour l'un d'entre eux, entré à seize ans et demi, il a dépassé un an. Ceux qui sont restés ainsi assez longtemps, je ne veux pas dire trop longtemps puisque nous sommes parvenus à les sauver, nous quittent à regret et reviennent fréquemment, dès que leurs occupations le leur permettent, revoir la maison qu'ils n'oublient pas ainsi que le surveillant si dévoué qui la dirige et sait allier à la fermeté nécessaire une bonté et une douceur dont nos jeunes gens conservent un souvenir reconnaissant. Les onze jeunes engagés volontaires, que M. le colonel du 126<sup>e</sup> régiment d'infanterie a si généreusement accueillis et auquel il manifeste un intérêt dont je le remercie de tout cœur, viennent chaque dimanche revoir la maison qui les a abrités, le surveillant qui est resté pour eux un ami, les camarades qu'ils ont connus et qui leur ont

succédé et leur présence, la satisfaction qu'ils manifestent, l'attrait et le prestige de cet uniforme qui symbolise l'honneur, l'amour de la Patrie, le dévouement à son pays, exercent un encouragement, une suggestion bienfaisante sur ceux qui viennent d'être admis dans l'asile.

C'est un spectacle consolant et touchant de voir ces jeunes gens, militaires et civils, partir ensemble le dimanche, quand il fait beau, se promener au loin dans la campagne, fuyant d'instinct la ville, ses attraits et ses dangers, demeurer au contraire, quand le temps ne permet pas de sortir, dans la cour de notre maison, causant, jouant, heureux de se retrouver, les uns contents de la situation que nous avons pu leur procurer, les autres pleins d'espoir en l'avenir et de confiance en notre protection. Cette bienfaisante influence du milieu est telle que, l'ayant suffisamment constatée pour être certain de ses effets, nous avons accepté, parmi nos pensionnaires, deux jeunes garçons de seize à dix-sept ans, que leurs mères, cuisinières toutes deux, ne pouvaient parvenir à faire travailler régulièrement ; l'un avait déjà subi pendant assez longtemps l'incarcération par voie de correction maternelle ; l'autre en était menacé. Nous les avons pris dans notre asile, moyennant une pension que nous payent leurs mères très reconnais-

santes, nous les avons placés chez les mêmes patrons et depuis cinq mois pour l'un, trois mois pour l'autre, leur assiduité au travail ne s'est jamais démentie ; ils prennent leur repas à notre asile et y couchent, et jamais notre surveillant n'a eu la moindre observation, le moindre reproche à adresser à ces jeunes étourdis qui suivent par entraînement la vie régulière qu'ils voient si facilement acceptée par leurs camarades, comme ils suivaient autrefois, avec la même facilité, les mauvais conseils et les mauvais exemples des jeunes gens paresseux et vicieux qu'ils fréquentaient.

Ces misérables que nous assistons sont, en effet, plus faibles que mauvais : sans famille, abandonnés de bonne heure à tous les hasards et à tous les dangers d'une existence vagabonde, ou, plus malheureux encore, pervertis par leurs propres familles, élevés au milieu du vice, de la corruption, exploités par leurs parents eux-mêmes, souvent maltraités par ceux-ci, obligés de fuir, ils n'ont pu acquérir nulle part cette énergie, cette fermeté de caractère, cette force que peut seule donner une éducation morale, puisée non seulement dans les livres, à l'école, dans les enseignements de la religion, mais encore et surtout dans l'exemple des éducateurs, dans le milieu où l'on vit, dont on subit presque fatalement, presque inconsciemment la puissante et entraî-

nante suggestion, d'autant plus puissante que les caractères sont moins solidement trempés.

Ceux qui invoquent notre protection et acceptent notre tutelle, ont vécu plus ou moins longtemps dans ces milieux dépravés, à morale facile, dont l'oisiveté et la paresse constituent la principale ligne de conduite et le respect du droit d'autrui est la moindre préoccupation ; habitués à vivre au gré de leur fantaisie, à l'aventure, sans souci du lendemain, demandant, dans les crises trop difficiles, une hospitalité momentanée à la prison, ils nous arrivent sans énergie, sans ressort, mais le plus souvent sans mauvaise volonté et ils se plient aux exigences de la vie nouvelle que nous leur faisons avec la même docilité qu'ils acceptaient leur existence précédente ; ils subissent l'entraînement du nouveau milieu de notre asile, dont le travail et la régularité sont la loi, aussi facilement qu'ils obéissaient auparavant aux tentations de la rue et de la grande route.

Aussi notre tutelle est-elle bienfaisante et indispensable à ces grands enfants.

Mais notre œuvre de protection et de régénération est souvent entravée par la singulière puissance d'attraction de notre prison où vivent ensemble, liés de la plus étroite camaraderie, un trop grand nombre d'hôtes volontaires, qui en sortent toujours avec regret, avec

la ferme intention d'y revenir au plus-tôt, y reviennent toujours avec plaisir et y accourent en foule à la mauvaise saison. Il est fort difficile de lutter contre ce pouvoir fascinateur de la vie commune et confortable de la prison, de briser cette camaraderie qui étreint ceux qui s'y trouvent ensemble et les poursuit partout. Si nous ne prenons pas la précaution d'envoyer chercher le détenu qui accepte notre patronage au moment même de sa libération et avant qu'il n'ait franchi le seuil de la prison, le malheureux est souvent détourné de la bonne voie qu'il était disposé à suivre, entraîné par des camarades libérés avant lui, qui, postés aux alentours, se précipitent sur le sortant pour prendre leur part du pécule gagné au cours de la peine. Cet attrait de la vie commune en prison, qui constitue à la fois un encouragement à la récidive et un écueil redoutable pour le patronage, est une démonstration nouvelle du danger de l'emprisonnement en commun et de la nécessité de l'isolement individuel, plus redouté et plus moralisateur, dont nous appelons de tous nos vœux l'organisation dans notre prison de Toulouse.

Du reste, nous n'avons pas restreint notre protection aux seuls libérés sortant de la prison. Nous l'avons généreusement étendue aux malheureux que leur abandon, leur vie

errante et sans ressources mettaient en danger et qui couraient le risque d'être arrêtés, poursuivis et condamnés pour vagabondage : nous leur avons procuré l'assistance par le travail, nous avons réussi à en placer quelques-uns et à en faire engager un bon nombre dans l'armée, si bien que parmi les 45 jeunes soldats sortis de notre asile, 19 étaient sans antécédents; sur les 45 patronnés que nous avons réussi à placer, depuis notre fondation, 12 n'avaient pas de condamnations.

Malgré les difficultés de toutes sortes contre lesquelles elle a à lutter chaque jour, notre œuvre a fait depuis sa fondation, des progrès considérables. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter nos comptes financiers. Les frais de nourriture et d'entretien de nos pensionnaires, qui étaient, la première année, de 200 fr. 50, s'élevaient la seconde année à 2,217 fr. 60 et la troisième année à 4,683, fr. 83.

Les gratifications et étrennes en tabac et argent, que nous accordons le dimanche pour récompenser et encourager le travail, se sont élevés de 54 fr. 30 en 1895, à 344 fr. pour l'année 1896. Nos patronnés, nombreux cette année, se sont montrés laborieux et ont produit une somme totale de 120,000 paquets de ligots d'un kilo chacun, soit 2,500 par semaine, au lieu de 70,985 paquets fabriqués pendant notre seconde année.

Malgré la somme très satisfaisante de travail fournie régulièrement par nos pensionnaires, la somme des ligots qu'ils fabriquent est insuffisante, ainsi que vous le montrera le rapport de notre dévoué trésorier, pour subvenir aux charges fort lourdes de la nourriture et de l'entretien d'un personnel souvent nombreux, puisque nous avons eu pendant plusieurs mois, je puis dire pendant la plus grande partie de l'année, une quinzaine de patronnés hospitalisés à la fois, nous coûtant chacun 1 fr. 25 de nourriture par jour.

Nous avons traversé des crises pénibles, inquiétantes pour notre trésor. Nous nous sommes vus menacés un moment de cette extrémité, cruelle, désolante, pour une œuvre de charité, de réduire le nombre de nos pensionnaires et même de suspendre le fonctionnement de notre patronage. Heureusement, des ressources exceptionnelles sont venues calmer nos angoisses : M. Vincens, chef du quatrième bureau de l'administration pénitentiaire, aujourd'hui directeur honoraire de cette administration, qui s'est montré si dévoué aux œuvres de patronage et auprès duquel j'ai toujours rencontré un si sympathique accueil, s'intéressa à notre situation et, après avoir élevé de 500 francs à 800 francs la subvention annuelle que nous alloue le Ministère de l'intérieur, il accorda à notre Société, en décembre

dernier, un secours extraordinaire de 600 fr. Qu'il reçoive, avec l'expression des regrets que nous a causés sa retraite, l'assurance de notre sincère reconnaissance. — Le digne et généreux successeur du bienfaiteur toulousain qui a distribué sa fortune entre les diverses œuvres littéraires, artistiques et de charité de notre ville, M. Antonin Deloume, est venu au secours de notre œuvre que M. Ozenne n'avait pas connue assez intimement, quoique s'y étant associé, pour l'apprécier comme elle le mérite; M. Deloume, qui en a compris la haute portée et l'utilité sociale, a généreusement mis à notre disposition une somme de 300 francs, nous laissant entendre que nous pouvons compter sur lui dans les moments difficiles. Espérons que nous n'aurons pas dans l'avenir à réclamer de sa bienfaisante charité de trop lourds sacrifices et remercions-le au nom de nos intéressants patronnés, du bien qu'il nous a permis et qu'il nous permettra encore de faire.

Le Bureau de la Miséricorde, qui a fondé notre œuvre de patronage, a fait des sacrifices considérables pour elle depuis notre dernière assemblée : l'aménagement de deux vastes dortoirs pouvant loger chacun une quinzaine de pensionnaires, la couverture par un beau vitrage et le dallage de la cour intérieure ont transformé l'immeuble de la Miséricorde et

nous permettent d'exercer utilement notre œuvre de patronage en logeant d'une manière hygiénique et confortable ceux que nous recevons et en mettant à notre disposition un vaste atelier pour la fabrication des ligots. Nous pouvons, grâce à cette installation nouvelle, vous recevoir cette année plus confortablement que l'année dernière et nous sommes heureux d'inaugurer notre nouvelle salle de réunion sous la présidence d'honneur de M. Voisin. — Les membres du Bureau de la Miséricorde sont également venus généreusement à notre aide dans les périodes critiques que nous avons traversées.

Grâce à une active propagande, le nombre de nos souscripteurs s'est augmenté cette année : des Comités de correspondants se sont créés à Saint-Gaudens, à Muret, et nous ont envoyé, avec quelques patronnés, des souscriptions nous permettant d'accueillir ces nouveaux pensionnaires.

La jeunesse de l'Ecole de droit, qui déjà, l'année dernière, s'était intéressée à notre œuvre, a fourni cette année un nombre de souscriptions beaucoup plus considérables. Les auditeurs du cours libre de science pénitentiaire, que j'ai inauguré en décembre 1895 et continué cette année, s'étaient fait inscrire parmi nos souscripteurs au nombre de trente la première année; ils étaient cette année

quatre-vingt-huit ayant versé chacun la somme de 5 francs pour notre œuvre et m'ayant suivi dans les fréquentes visites que j'ai faites avec eux à la prison de Toulouse et à la prison cellulaire de Foix ; ils ont pris une part personnelle et active au patronage, visitant, interrogeant avec moi les prisonniers, les retrouvant après leur libération dans notre asile de la rue du May, s'intéressant à eux et s'enquérant des nouvelles de ceux qui nous ont quitté pour aller au régiment, pour se placer ou pour rejoindre leur famille. Ces jeunes gens ont noblement et généreusement prouvé l'exagération et l'injustice de l'accusation de scepticisme et d'égoïsme, qu'il est aujourd'hui de mode d'adresser aux jeunes générations de notre époque. Je les en remercie et je les en félicite.

Enfin, M. le Recteur de l'Académie et M. le Proviseur du Lycée nous ont permis d'éviter les dépenses nécessaires et cependant trop lourdes pour nous du vestiaire de nos pensionnaires. Ces malheureux nous arrivent presque tous en haillons : nous sommes obligés de leur fournir des vêtements, des chaussures, du linge de corps et cependant l'insuffisance de nos ressources nous empêchent souvent de faire ces dépenses ; nous nous voyons contraints avec peine de laisser ces malheureux dans un état misérable qui nuit à leur établissement et amène pour quelques-uns le découragement.

M. le Recteur et M. le Proviseur ont généreusement mis à notre disposition un lot de vêtements et de chemises réformés qui rendent grand service à nos patronnés. Je les remercie de tout cœur.

La propagande en faveur du patronage des libérés s'est étendue au loin cette année. Le professeur agrégé, chargé de la classe de philosophie au lycée de Tarbes, a, dans son cours de morale, entretenu ses élèves de l'utilité de notre œuvre et nous a envoyé avec sa souscription le produit de la quête faite par lui dans sa classe pour nos patronnés. Bienfaitrice initiative qui trouvera, espérons-le, des imitateurs et contribuera à habituer les générations à venir à cette œuvre nécessaire et d'utilité sociale, en dissipant les préjugés et la défiance qui en rendent actuellement la pratique si ingrate.

Enfin, grâce à la bienveillante intervention de M. le préfet Landard, les communes du département de la Haute-Garonne ont été invitées à inscrire à leur budget une subvention au profit de notre société. Cet appel a été favorablement accueilli par plusieurs conseils municipaux dans les plus modestes communes et nous a procuré une somme totale de 140 fr. Nous en remercions M. le Préfet qui nous a plusieurs fois manifesté sa sympathie, et Messieurs les représentants des communes qui ont bien voulu s'intéresser à notre œuvre.

Les pouvoirs publics ont continué à affirmer, en nous soutenant, l'utilité de notre patronage. Le ministère de l'Intérieur a élevé à 800 francs la subvention qui nous avait été accordée dès le premier jour ; le Conseil général de la Haute-Garonne et le Conseil municipal de la ville de Toulouse ont maintenu dans les budgets du département et de la ville leur subvention de 200 francs pour l'un et 300 francs pour l'autre. Le Conseil général de l'Ariège nous a conservé l'allocation de 50 francs votée l'an dernier en notre faveur.

Nous avons été dans le courant de l'année 1896, depuis notre assemblée générale du 10 mars, puissamment et généreusement aidés, pour un cas très intéressant de patronage international, par le gouvernement mexicain. L'histoire est vraiment navrante et le gouvernement du Mexique mérite toute notre reconnaissance dont je lui envoie, en notre nom et au nom de la famille qu'il nous a permis de secourir, la sincère expression. Une malheureuse jeune femme de 25 ans, mère de trois enfants, dont l'aîné était âgé de 7 ans et le plus jeune de 3 ans, était brusquement séparée de son mari, mexicain d'origine, artiste peintre en miniature, qui, condamné à quarante jours de prison pour escroquerie, était retenu à l'expiration de sa peine, par mesure administrative, parce que le gouvernement mexicain deman-

dait son extradition. Six longs mois s'écoulèrent avant son départ. Pendant ce temps la malheureuse femme, malade, ne pouvant pas travailler, privée des ressources que lui avait procuré le talent du miniaturiste de son mari, vendait une partie de son mobilier, mettait une assez grande quantité d'objets au Mont-de-Piété. Mais l'argent ainsi recueilli s'épuisait rapidement et, désespérée, affolée, cette pauvre mère se voyait réduite à cette misère extrême qui aboutit trop fréquemment à d'horribles drames, honte de notre civilisation, lorsque j'eus la bonne fortune [d'avoir connaissance de cette situation poignante. Je réussis à recueillir de plusieurs côtés les secours nécessaires pour venir en aide provisoirement à cette famille en détresse ; mais ces ressources n'étaient que provisoires et il fallait prévoir l'avenir. Le mari était parti pour le Mexique et le gouvernement français ne pouvait pas renvoyer cette mère et ses enfants dans leur pays. J'écrivis alors aux représentants du gouvernement mexicain à Paris, je m'adressai même à M. le Président de la République du Mexique pour demander à la fois des secours provisoires et le rapatriement de cette famille à Mexico. M. le Consul général et le Ministre du gouvernement mexicain à Paris accueillirent avec empressement et une grande générosité ma demande et mirent, par envois successifs,

la somme de 500 francs à ma disposition. M. le Président de la République du Mexique me fit l'honneur de me répondre qu'il donnait l'ordre de rapatrier cette jeune mère et ses trois enfants à Mexico au frais du gouvernement mexicain. Cette famille s'est, en effet, embarquée le 21 septembre dernier et, comme j'avais fait connaître, grâce à un certificat délivré par le regretté et si généreux docteur Albert dont tous les pauvres ont pleuré la mort prématurée, l'état de maladie de cette pauvre femme, le gouvernement mexicain a dépensé 1.800 francs pour sa traversée en 1<sup>re</sup> classe. Le gouvernement mexicain s'est noblement et généreusement conduit et j'envoie à ses représentants en France et à son chef à Mexico l'expression très vive de mes sentiments personnels de reconnaissance. J'adresse également tous mes remerciements à M. le Préfet de la Haute-Garonne et M. le Maire de Toulouse qui ont bien voulu, eux aussi, me venir en aide en cette circonstance, comme toutes les fois, du reste, que j'ai eu à faire appel à leur charité. J'ai reçu de la malheureuse, à laquelle nous avons pu rendre la joie et le bonheur, des lettres touchantes de reconnaissance et de sentiments délicats : elle conserve, malgré la cruelle souffrance qu'elle y a éprouvée, un souvenir ému de la France et de la ville de Toulouse, et sa préoccupation à l'heure actuelle est d'em-

pêcher ses trois enfants d'oublier à Mexico l'usage de la langue française.

Je laisse à notre distingué secrétaire général, M. Hubert, le soin de vous faire connaître les résultats détaillés de notre patronage depuis notre dernière assemblée générale. Je me bornerai, pour ma part, à vous dire que les résultats moraux, depuis notre fondation, sont satisfaisants, presque au-dessus de nos espérances, dans une œuvre où il faut s'attendre à des déceptions nombreuses. Parmi nos quarante-cinq engagés volontaires nous avons la joie de compter déjà deux caporaux et deux premiers soldats, tous les autres, sauf six, se conduisent bien et nous ont donné la satisfaction de recevoir tout récemment des notes élogieuses de leurs chefs de corps.

Nous avons également lieu d'être satisfaits de la conduite des protégés que nous avons placés à Toulouse.

Chose digne de remarque et de nature à dissiper le préjugé qui est une des principales difficultés de notre œuvre, parmi ceux de nos protégés qui n'ont pas réussi et n'ont pas répondu à nos efforts, le nombre de ceux qui n'avaient pas d'antécédents judiciaires est aussi considérable que le chiffre de ceux dont le passé était entaché de quelques condamnations; nous voyons, d'autre part, se maintenir dans la bonne voie, y progresser, des mal-

heureux qu'un casier judiciaire assez chargé avait entraînés dans cette récidive fatale à laquelle nous avons pu les arracher. Parmi ceux qui se sont montrés les plus dignes de notre protection, je suis heureux de vous signaler un de nos engagés qui s'est, dès le premier jour de son entrée au 126<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en août dernier, fait remarquer par son excellente conduite, son intelligence, son application exceptionnelle au travail et vient d'être nommé caporal le 21 du mois dernier.

Plusieurs de nos protégés nous ont spontanément demandé de leur procurer l'instruction religieuse que leur vie nomade ne leur avait pas permis de recevoir jusqu'à ce jour. Nous les avons confiés aux soins dévoués d'un des distingués vicaires de la Daurade, paroisse de notre asile; un autre avait été pendant son séjour à la prison instruit par M. l'Aumônier de la prison. L'un d'eux âgé de 30 ans, a reçu le baptême, fait sa première communion et reçu la confirmation; deux jeunes gens ont le même jour fait leur première communion et reçu la confirmation. Monseigneur l'Archevêque, qui s'est dès le premier jour, intéressé à notre société, a bien voulu admettre nos protégés dans sa chapelle privée, leur donner de paternels encouragements et s'associer ainsi personnellement à notre œuvre de régénération morale. Je le prie de recevoir la respectueuse expression de notre gratitude.

La liberté de conscience la plus entière est, du reste, laissée à nos patronnés; l'admission et le séjour dans notre asile ne sont subordonnés à aucune pratique religieuse, notre œuvre s'adressant à tous les malheureux sans distinction. C'est ainsi que nous avons accueilli avec le même empressement et la même sympathie deux égarés qui ont nettement déclaré en entrant, sans qu'on le leur demandât, qu'ils étaient libres-penseurs. Ils auraient trouvé auprès de nous le même appui que les autres s'ils avaient su se contenter de la liberté de la pensée et n'avaient été entraînés par la passion de cette autre liberté qui mène à l'oisiveté et au vagabondage. Ils nous ont quittés après avoir pris chez nous un repas et le repos d'une nuit.

En résumé, Mesdames et Messieurs, notre Société a rendu, depuis sa fondation le 6 avril 1894, des services certains; elle a sauvé de la récidive, à laquelle ils étaient voués, bon nombre de malheureux auxquels nous avons fourni une utile protection. En dépit de l'incrédulité trop répandue encore dans le public, en dépit des difficultés qui entourent encore le patronage, en dépit des railleries dont il est l'objet, même sur le théâtre, nous pouvons montrer avec fierté nos régénérés, devenus d'autant plus dignes d'estime et d'éloges qu'ils ont plus de difficultés à vaincre et partant plus de mérite.

Le patronage des libérés, qui, depuis le premier Congrès national de patronage de 1893, a pris un développement chaque jour croissant, a rendu des services certains; il est appelé à en rendre davantage encore dans l'avenir, lorsqu'il sera mieux compris du public et l'on ne tardera pas à les constater officiellement. Déjà les statistiques relèvent une décroissance notable dans le nombre des vols en 1893 et 1894 dans les contrées où existent des œuvres de patronage. J'ai eu la curiosité de voir si ce mouvement de décroissance, si remarquable en présence de l'accroissement de la criminalité et notamment des vols jusqu'à cette époque, se continuait en 1895 et 1896 dans l'arrondissement de Toulouse et j'ai eu la satisfaction de constater sa persistance dans ces deux années et même une diminution nouvelle en 1896; les délits de vagabondage, s'ils n'ont pas nettement diminué, n'ont pas augmenté en 1896, ce qui est certainement un signe d'amélioration, ces délits étant en grande partie le fait de nomades qui vont de ville en ville sans faire de longs séjours dans chacune. Quoique l'expérience ne soit pas assez longue pour découvrir et affirmer la cause de cette décroissance, j'ai la ferme conviction que le patronage de libérés que nous exerçons depuis trois ans avec succès a sa part dans ces heureux résultats et je crois que nous sommes autorisés

à déclarer, comme je le disais au début, que notre œuvre est une œuvre salubre et d'utilité publique.

Notre patronage a fait cette année de grands progrès; il en fera encore dans l'avenir. Le nombre de nos protégés augmente chaque jour. Nos charges augmentent avec eux et sont parfois trop lourdes pour notre modeste budget. Nous avons pu cette année, grâce à des ressources exceptionnelles, conjurer le danger qui nous a sérieusement menacés. Aidez-nous, Mesdames et Messieurs, dans notre œuvre de charité et de préservation sociale; aidez-nous de vos dons en argent et en nature; aidez-nous de votre zèle et de votre dévouement par la propagande pour répandre le bien que nous cherchons à faire, pour faire connaître les services que nous rendons, faire tomber les préjugés qui nous entourent encore, pour nous conquérir de nouvelles sympathies, de nouvelles adhésions. Vous gagnerez la reconnaissance des malheureux au relèvement desquels vous aurez contribué et au nom desquels je vous remercie de ce que vous avez déjà fait. Vous aurez la satisfaction d'avoir été utiles à la Société tout entière en aidant à la conversion de misérables qui, s'ils étaient nés et avaient été élevés dans un autre milieu, n'auraient pas succombé et ont d'autant plus de mérite à vivre honnêtement après leur chute qu'ils ont plus de difficultés à vaincre. 3

Demain, M. Félix Voisin inaugurera à la Grand'chambre de la Cour d'appel une œuvre nouvelle à Toulouse, complément nécessaire du patronage que nous exerçons depuis trois ans : un Comité de défense des enfants traduits en justice, destiné à combattre la criminalité dans sa source la plus féconde.

Les enfants en danger moral, vagabonds, mendiants, vicieux, sont nombreux à Toulouse et fournissent un regrettable contingent à ce monde de récidivistes, amateurs de notre prison, qui la quittent chaque fois avec regret et avec le désir d'y revenir au plus tôt. Des moyens énergiques sont nécessaires pour soustraire ces enfants aux tentations qui les entraînent, aux dangers qui les entourent, au milieu qui les corrompt. M. Voisin vous fera connaître le mal et les remèdes employés avec succès à Paris, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux. Vous viendrez tous, Mesdames et Messieurs, entendre et applaudir la parole vibrante, la grande éloquence de l'homme de cœur et du patriote ardent qui a poussé le dévouement jusqu'à venir parmi nous pour nous éclairer et nous apprendre tout le bien qu'il nous reste à faire et les moyens de le pratiquer.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Depuis notre assemblée générale du 10 mars 1896, la mort nous a enlevé trois de nos

patronnés et un de nos confrères les plus dévoués.

Un de nos patronnés, transporté à sa libération à l'hospice de Toulouse, sollicita de nous son rapatriement auprès de ses parents, près d'Albi et il est mort poitrinaire, tout jeune, à l'âge de 18 ans, entouré des siens : sa dernière pensée a été pour nous ainsi que me l'écrivait son pauvre père dans une lettre touchante de reconnaissance.

Les deux autres, engagés dans l'armée, ont été emporté par la fièvre typhoïde, l'un à Biskra, l'autre à Toulon, au début même de leur carrière, alors que les bonnes notes que nous avions reçues du commandant de leur régiment nous donnaient pour eux espoir en l'avenir.

M. le Conseiller Auzies, vice-président du Bureau de la Miséricorde, quelque peu défiant au début à l'égard de la pratique du patronage, en avait bien vite compris l'utilité et la haute portée. Il voulut bien accepter d'être notre président à notre fondation et il apporta à la protection des libérés tout le zèle, tout le dévouement, toute l'activité qu'il savait, malgré son âge très avancé, consacrer aux œuvres de charité. Nous avons vivement ressenti sa perte et c'est avec tristesse que nous adressons nos adieux à sa mémoire vénérée.

Nous avons aussi pris notre part aux regrets

éprouvés par toutes les œuvres de charité à la mort de Jules Simon. Le grand écrivain, l'éminent philosophe, l'incomparable orateur dont la merveilleuse éloquence avait fait dire de lui : « C'est le plus grand charmeur du siècle, » avait mis sa plume et sa parole au service des humbles, des enfants, des malheureux et ses dernières années n'avaient été qu'un appel ému à la charité. Aussi, toutes les œuvres philanthropiques et d'humanité avaient-elles recours à l'autorité de son nom et de sa parole : *Jules Simon, Président*, c'était tout un programme, c'était l'idée morale et philanthropique mise au-dessus de tout, c'était l'appel loyal aux honnêtes gens et aux cœurs généreux de tous les partis, avec la garantie du respect, pour toutes les confessions et toutes les opinions (1).

Son grand cœur avait compris la beauté de l'œuvre du relèvement des malheureux, que l'indifférence et l'hostilité du public impitoyable laissent accablés sous le poids perpétuel de leur casier judiciaire. Il l'avait merveilleusement fait sentir dans les magnifiques discours qu'il prononça en 1880, au Cirque à'Eté, en présidant la Société de M. Bérenger et en 1893, à l'Hôtel des Sociétés savantes, en inaugurant le premier congrès de patronage de libérés.

(1) *Bulletin de l'Union française de Sauvetage de l'enfance*, n° 19, juillet 1896, p. 135.

Jules Simon avait avec empressement accepté d'être Président d'honneur de notre Société. Nous avons perdu en lui un protecteur. Sa mort est un deuil, non pas seulement pour notre Société, mais encore pour la France, nous pouvons dire pour l'humanité tout entière.

Je remercie nos Présidents d'honneur de Toulouse, dont la présence à notre réunion est une nouvelle preuve qu'ils nous donnent de leur sympathie pour notre œuvre.

Je remercie également M. le Maire de Toulouse et son adjoint, M. Féral, notre confrère du Bureau de la Miséricorde, qui nous ont gracieusement offert les objets nécessaires pour orner notre salle.

J'adresse enfin en terminant mes remerciements et mes félicitations à nos pensionnaires actuels, qui ont tous, ces jours-ci, ardemment travaillé pour que nous puissions convenablement recevoir leur éminent protecteur.

---

## COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

Pendant l'année 1896-1897.

Par M. **HUBERT**, Secrétaire général.

---

MESDAMES,  
MESSIEURS,

En exposant devant les bienfaiteurs de notre œuvre les travaux que nous avons poursuivis et les résultats que nous avons obtenus pendant notre troisième exercice annuel, j'aurai, plus encore que l'année dernière, la conviction de justifier l'empressement charitable que la Société de patronage commence à trouver dans notre région et les hautes protections dont nous recevons aujourd'hui une nouvelle et touchante preuve.

De plus en plus, en effet, notre Société s'étend du côté des patronnés comme du côté des patrons, l'organisation s'améliore, un travail productif remplace les efforts disproportionnés des premiers temps, les tâtonnements et les essais font place aux résultats positifs et certains.

Aussi je ne pourrais mieux faire, dans cette statistique de fin d'année, que d'insister sur sa

comparaison avec l'exercice précédent. Le progrès obtenu dans un temps si court et avec des moyens d'action si réduits, est pour nous le plus précieux des encouragements.

Depuis un an, par la seule persistance de nos efforts et le perfectionnement de notre organisation, l'importance de nos travaux s'est accrue dans une proportion de plus du double. Le compte rendu que nous présentions à la précédente Assemblée générale comprenait soixante-huit demandes, suivies d'un effet ou d'un résultat quelconque; et, pour cette troisième année, le nombre total de nos protégés s'est élevé jusqu'à cent soixante et un.

Comme les années précédentes, nos patronnés sont venus un peu de tous côtés et ont reçu notre assistance aux titres les plus divers. Nous avons le devoir de nous multiplier parce que notre Société de patronage est seule en ville et dans la région; — et nous étendons notre action à tous ceux qui, portant la triste qualification de condamnés ou de libérés, ont le désir sincère de se reclasser par le travail.

Notre patronage s'applique aux départements voisins aussi bien qu'à Toulouse; malheureusement, notre action y est plus difficile, nos frais étant plus considérables pour transporter les candidats à Toulouse, et nos moyens de correspondance étant souvent irréguliers. Cependant, nous avons secouru cette année,

comme les précédentes, un certain nombre de libérés en dehors du département de la Haute-Garonne, notamment dans le Tarn, l'Ariège et le Tarn-et-Garonne.

Le département du Tarn nous avait envoyé trois patronnés seulement avant la précédente Assemblée générale ; cette année, il nous en fournit six, sur lesquels trois jeunes gens, condamnés pour vol ou vagabondage, que nous avons fait engager en Algérie. Le département de l'Ariège nous a également envoyé six libérés ; nous avons été assez heureux pour en placer quatre soit en ville, soit à la campagne, chez des maîtres qui sont satisfaits de leur service ; les autres ont été rapatriés par nous. Enfin, nous avons reçu du Tarn-et-Garonne cinq protégés, dont deux ont été placés à Toulouse, le premier comme ouvrier boulanger, le second comme ouvrier cordonnier. Les autres, que nous avons recueillis, soit à l'asile de nuit, soit au tribunal correctionnel, ont été réconciliés avec leur famille et rapatriés ; nous savons plus particulièrement que l'un d'eux, surpris par nous en état complet de vagabondage, a repris et continué son travail auprès de son père qui est ouvrier à Montauban, et, tous les jours, exprime la joie qu'il éprouve d'avoir retrouvé son fils.

La répartition régionale de notre patronage, pour cette année, se fait donc dans la propor-

tion de dix-sept résultats dans les départements voisins, contre cent quarante-quatre dans le département de la Haute-Garonne, qui représente naturellement l'immense majorité. Dans ce dernier nombre se trouvent, d'ailleurs, cela va sans dire, une grande quantité de patronnés qui sont originaires des diverses communes de France, en dehors de notre département. Seulement, nous ne considérons l'assisté comme étranger que lorsqu'il est rattaché à une autre circonscription, non seulement par sa naissance, mais encore par les condamnations qu'il a subies, par ses habitudes, par sa résidence et par le domicile de sa famille.

II. — Les proportions sont plus inégales encore dans le classement de notre personnel au point de vue du sexe ; ce n'est, en quelque sorte, que par hasard que nous avons à patronner des femmes, car nous ne sommes pas organisés pour les recevoir. Pendant toute cette année, nos listes n'en ont présenté que quinze, parmi lesquelles deux ont été réhabilitées, deux ont été rapatriées et la dernière a été placée dans une maison de bienfaisance qui veut bien, depuis notre fondation, nous assurer son concours et recevoir les femmes qu'il nous est impossible de recevoir chez nous.

III. — L'âge moyen de nos patronnés est

toujours, conformément à nos désirs et au but de notre œuvre, voisin de l'adolescence ou des premières années de l'âge mur. C'est le moment des plus grands dangers, des hésitations criminelles, des premières chutes irrémédiables ; c'est aussi l'âge où l'on peut, avant l'oblitération du sens moral et l'extinction de l'activité laborieuse, tenter le reclassement des condamnés avec quelques chances de succès.

Cette préférence nécessaire pour les jeunes délinquants fait que nos patronnés de cette année comprennent, en très grande majorité, des hommes de dix-sept à trente ans, surtout si l'on fait abstraction des rapatriements et des réhabilitations. Il ne nous est guère possible, pour le moment, d'exercer une protection utile sur des enfants plus jeunes, et nous renonçons presque à la conversion des hommes trop avancés en âge, pour lesquels nous ne pourrions guère pratiquer qu'une assistance purement matérielle qui n'est pas notre but précis.

IV. — Ce personnel, déjà nombreux, vient à nous évidemment avec les besoins les plus variables ; mais le malheur dominant, presque toujours le même, est dans l'impossibilité de trouver du travail ; c'est ce perpétuel cercle vicieux dans lequel tourne le délinquant qui est voleur et vagabond parce qu'il ne trouve

pas à s'occuper, et se voit repoussé par tous les maîtres et patrons parce qu'il a un casier judiciaire souillé de condamnations.

Car le cas est plus fréquent qu'on ne pense, du délinquant qui voudrait s'occuper honnêtement et n'est dans l'armée du crime que malgré lui. Le travail qui se fait tous les jours dans notre asile de la rue du May en est la preuve matérielle. L'assistance par le travail est, en effet, notre procédé le plus fréquent et le plus nécessaire. Nous avons choisi la fabrication des ligots, comme dans d'autres asiles du même genre, pour occupation principale de notre personnel : c'est celle qui exige le moins de préparation antérieure, qui donne quelque rémunération, et quoique facile, est assez fatigante pour servir d'épreuve à nos ouvriers improvisés. Par ce moyen nous pouvons fournir immédiatement un asile au libéré sans abri et vérifier pratiquement la sincérité de ses bonnes résolutions.

En mettant une activité incessante à placer nos patronnés, nous pouvons obtenir une succession rapide et augmenter le nombre annuel des réfugiés. Déjà, l'année dernière, nous nous félicitons d'y avoir vu passer quarante sept protégés ; mais c'était peu en comparaison de ce que nous avons pu faire cette année-ci, grâce à une organisation meilleure. C'est, en effet, à cent vingt-cinq que s'est élevé, pendant ce

troisième exercice, le nombre des infortunés qui ont bénéficié, dans d'excellentes conditions d'hygiène, de ce local modeste et exigü.

Nécessairement la durée de leur séjour a varié en proportion inverse de leur nombre, ce qui est, à tous égards, un excellent résultat ; moins nous les conservons, plus est évidente la rapidité que nous mettons à satisfaire les demandes introduites, à éliminer les incorrigibles qui ont déçu nos prévisions, et à faire la place pour les autres libérés qui se pressent à notre porte.

Parmi les cent vingt-cinq réfugiés que nous avons recueillis, neuf sont encore présents à l'asile ; il y en a trente-deux pour lesquels moins d'une semaine nous a suffi, mais dans ce dernier nombre il faut tenir compte de ceux que nous chassons ou qui se découragent au bout d'un ou deux jours, quelquefois de quelques heures. Une catégorie nombreuse comprend ceux que nous avons conservés pendant un temps qui a varié d'une semaine à un mois ; c'est la durée moyenne qui nous est nécessaire pour le placement du patronné, les formalités administratives ou les recherches qu'il nous impose, nous en comptons cinquante-neuf dans ces conditions. Enfin neuf sont restés chez nous de deux à trois mois, et, à titre très exceptionnel, seize réfugiés ont séjourné chez nous plus de trois mois parce qu'ils

étaient particulièrement intéressants, qu'ils allaient travailler à l'extérieur pendant le jour, ou qu'ils attendaient l'âge requis pour l'engagement militaire.

Ces divers réfugiés ont accompli chez nous un nombre total de 4430 journées de travail, soit une moyenne de 35 jours par homme environ.

V. — Qu'ils soient réfugiés provisoirement dans notre asile ou qu'ils ne le soient pas, nos patronnés nous demandent et doivent recevoir une destination quelconque qui puisse favoriser leur amendement et leur reclassement dans la société qui les avait proscrits. A ce point de vue, nous leur offrons suivant leur âge et leur situation, trois débouchés principaux : l'engagement militaire qui sera, pour les jeunes, la meilleure école d'honneur, de discipline et de travail ; le placement chez des particuliers, pour ceux qui en sont dignes ; enfin le rapatriement qui leur rend la saine influence de la famille et du pays d'origine.

1<sup>o</sup> L'engagement militaire est toujours, quand il est possible, notre placement préféré. Le nombre de nos engagés qui était seulement de onze à la dernière Assemblée générale, a été de trente-quatre pendant cette année, c'est-à-dire plus du triple. Beaucoup,

malheureusement condamnés pour vol, ont dû s'enrôler dans l'infanterie légère, en Algérie, et ne sont pas d'ailleurs les moins satisfaits; les autres se trouvent dans les divers régiments de Toulouse ou de la région. Très régulièrement, MM. les chefs de corps veulent bien nous envoyer sur ces jeunes gens des notes qui feraient notre surprise si, depuis longtemps, nous ne savions ce qu'il faut penser de la prétendue corruption de ces malheureux enfants. La semaine dernière, l'un d'eux a été nommé caporal, après le minimum du temps prescrit.

2° Le placement chez les particuliers est l'œuvre la plus difficile, car, bien entendu, nous ne trompons personne, et nous révélons toujours avec scrupule les antécédents du candidat. Nous soumettons nous-mêmes à une observation plus attentive et plus prolongée ceux que nous destinons à cet emploi. Malgré ces complications nécessaires, nous avons pu placer, pendant cette année, pour les travaux les plus divers trente-trois patronnés. Le compte rendu de l'an passé n'en renfermait que neuf.

3° A tous ceux qui ont une famille susceptible de les aider, nous proposons le rapatriement pour les soustraire à l'isolement, aux tentations de la grande ville ou au vagabondage. C'est ainsi que, par nos soins et quelque-

fois à nos frais, quarante protégés ont été recueillis pour rejoindre leur foyer. Dans le nombre se trouvait cette femme américaine, mère de trois enfants qu'elle avait avec elle et qui, à la suite de l'extradition de son mari, restait seule et sans ressource en France, toute sa famille étant à Mexico.

4° Parfois les libérés prennent eux-mêmes l'initiative de rentrer dans leur pays et nous nous contentons, quoiqu'en principe nous ayons proscrit les rémunérations en argent, de leur fournir un secours de route pour les mettre à l'abri d'un dénûment trop absolu qui serait une cause fatale de récidive. Nous avons distribué, cette année, dix-huit secours de cette nature.

VI. — Mais les libérés qui sortent de la prison et sollicitent le placement ou le rapatriement, ne sont pas seuls à souffrir avec excès des préjugés sociaux ou de l'imperfection des lois pénales. Longtemps après l'exécution de la peine, une tache indélébile s'oppose à leur reclassement; c'est la mention de la condamnation au casier judiciaire; l'imperfection de cette sorte de peine perpétuelle est, depuis longtemps, reconnue; mais, avant qu'on ait pu se mettre d'accord sur le moyen de la supprimer, bien des déclassés sont menacés de la subir. Nous nous efforçons d'y remédier dans une

modeste mesure en faisant connaître aux condamnés les plus intéressants le moyen de la réhabilitation, et en leur facilitant cette procédure. Le jour de leur comparution devant la Cour, un membre du barreau, pris dans notre société, se dévoue pour les assister. C'est ainsi que nous avons débarrassé, pendant cette année, six protégés des dernières traces de leurs condamnations.

En terminant l'exposé des heureux résultats que nous avons obtenus dans un milieu naturellement difficile, il est impossible de ne pas signaler les insuccès inévitables, si l'on peut appeler de ce nom les fuites de ceux que le travail rebute ou l'expulsion des indignes. Il y a là plutôt l'application prévue de la sélection sévère que nous entendons opérer. C'est ainsi que nous avons vu, pendant ce dernier exercice, vingt-deux réfugiés nous abandonner volontairement et que nous avons été obligés d'en chasser huit de notre asile pour indiscipline ou mauvaise conduite. C'est peu, puisque ces défections nous laissent le nombre net de cent trente-un résultats utiles, et il faut même nous en féliciter, car nous devons sans doute à ce choix rigoureux la satisfaction de n'avoir vu aucun de nos patronnés reprendre le chemin de la police correctionnelle.

C'est donc autant de sauvetages que nous espérons avoir faits ; cette idée console de

beaucoup d'efforts et, au besoin, elle ferait oublier quelques échecs ; pour reprendre avec ardeur cette œuvre de charité en vue d'une quatrième année que nous voulons meilleure encore, c'est beaucoup de nous rappeler le bien qui a été fait à ces âmes perdues que nous avons ramenées, aussi bien qu'à la société plus heureuse qui évite ainsi de nombreux délits et peut-être de grands crimes.

STATISTIQUE

|   |           |
|---|-----------|
| Nombre total des demandes admises . . .   | 161       |
| I. Libérés recueillis dans le département<br>de la Haute-Garonne . . . . .                          | 144       |
| Libérés recueillis hors du département,<br>dans le Tarn, l'Ariège, le Tarn-et-<br>Garonne . . . . . | 17        |
|   | <hr/> 161 |
| II. Résultats : Engagés . . . . .   | 34        |
| Placés . . . . .  | 33        |
| Rapatriés . . . . .   | 40        |
| Secours de route . . . . .  | 18        |
| Réhabilités . . . . .   | 6         |
| Partis volontairement . . . . .   | 22        |
| Chassés . . . . .   | 8         |
|   | <hr/> 161 |

|  |            |
|--|------------|
| III. Recueillis à l'asile . . . . .      | 125        |
| Patronnés hors de l'asile . . . . .      | 36         |
|  | <u>161</u> |
| IV. Nombre total des journées à l'asile. | 4.430      |

**Rapport de M. Tourraton, trésorier.**

MESDAMES,  
MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à la ratification de l'Assemblée générale le compte rendu financier de l'année 1896.

Les recettes, arrêtées au 31 décembre, se sont élevées à la somme de 10.124 fr. 95, ainsi réparties :

|  |            |
|--|------------|
| Reliquat au 31 décembre 1895 . . . . .             | 454 fr. 50 |
| Subvention du Ministère de l'intérieur . . . . .   | 800 »      |
| — du Conseil général de la Haute-Garonne . . . . . | 200 »      |
| — du Conseil municipal de Toulouse . . . . .       | 300 »      |
| — du Conseil général de l'Ariège . . . . .         | 50 »       |
| — du Conseil général du Tarn-et-Garonne . . . . .  | 50 »       |

|   |  |               |           |
|---|--|---------------|-----------|
| Dons divers   | M. Deloume (Antonin) . . . . .                   | 300           | »         |
|   | Bureau de la Miséricorde.                        |               |           |
|   | Commission de surveillance des prisons . . . . . | 4.367         | 65        |
|   | Anonymes . . . . .                               | 40            | »         |
| Intérêts, rente 3 0/0 . . . . .                         |  | 50            | »         |
| Cotisations . . . . .                                   |  | 4.236         | »         |
| Indemnités de patronnés travaillant au dehors . . . . . |  | 479           | 30        |
| Vente de ligots . . . . .                               |  | 4.798         | 50        |
|   |  | <u>40.124</u> | <u>95</u> |
| Total . . . . .   |  | 40.124        | 95        |

Les dépenses ont atteint le chiffre de 9.568 f. 73 décomposé de la façon suivante :

|  |                 |
|--|-----------------|
| Nourriture . . . . .                                   | 4.209 fr. 75    |
| Chauffage, éclairage, vestiaire et entretien . . . . . | 374 75          |
| Frais de repatriement et secours de route . . . . .    | 172 »           |
| Frais d'engagement dans l'armée . . . . .              | 9 46            |
| Imprimés, frais de bureau et correspondance . . . . .  | 63 70           |
| Impression du compte rendu annuel . . . . .            | 447 »           |
| Tabac et étrennes . . . . .                            | 344 60          |
| Achat de bois de pin pour ligots . . . . .             | 3.657 22        |
| Achat et location d'outils . . . . .                   | 205 60          |
| Masse des patronnés . . . . .                          | 284 55          |
|  | <u>9.568 73</u> |
| Total . . . . .  | 9.568 73        |

**BALANCE**

|   |        |    |
|---|--------|----|
| Recettes . . . . .                          | 10.124 | 95 |
| Dépenses . . . . .                          | 9.568  | 73 |
| Différence en faveur des recettes . . . . . | 556    | 22 |

L'état de l'encaisse a été vérifié et accepté par la Commission de contrôle composée de :

MM. Deloume (Louis), Dubois et Saint-Laurent.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, à votre tour, approuver mon compte de gestion.

### Allocution de M. Félix Voisin.

Mesdames et Messieurs,

Laissez-moi vous exprimer ma vive satisfaction d'être venu parmi vous ; — appelé à l'honneur de présider votre réunion, j'ai déjà pu constater la vitalité de votre œuvre, je ne saurais en être surpris, car je connais l'activité, l'intelligence et le cœur de ceux qui en ont la haute direction.

Je me propose, pour répondre au désir de M. le Président qui vient de me donner la parole en des termes si gracieux, de vous seconder en traitant, avec ma vieille expérience, deux ou trois questions assez généralement mal comprises dans le public, ce qui entrave trop souvent les efforts les plus dévoués et les plus généreux.

Votre sollicitude, sans être exclusive, s'étend principalement sur les jeunes garçons, sur ceux qui, en état de minorité, ont commis des crimes

ou des délits et votre but est de les soustraire aux conséquences désastreuses des petites peines prononcées contre eux.

Ce sont ces petites peines appliquées par les cours et tribunaux qui constituent pour le patronage le plus grave des obstacles et c'est contre leur application qu'il faut lutter dans l'intérêt suprême des enfants ; je suis bien sûr, en posant cette affirmation au début même de mon allocution, de n'être démenti par personne. Eh bien ! pourquoi voyons-nous tant de peines de courte durée, peines sans effet utile, peines sans effet répressif, prononcées par les tribunaux même contre les mineurs de 16 ans ? Parce que, parmi les magistrats, règne cette idée que les maisons d'éducation correctionnelle sont des maisons d'où les enfants sortent pires qu'ils n'y sont entrés, parce que les magistrats ne sont pas dominés par cette pensée que ce qui perd sûrement, infailliblement les enfants, ce sont les familles perverses auxquelles ils appartiennent, ce sont les milieux déplorables dans lesquels ils vivent.

Et alors nous assistons à cet incroyable spectacle d'enfants rendus par les tribunaux à leurs parents indignes, par suite d'une instinctive répulsion contre les colonies de jeunes détenus ou d'enfants frappés d'une peine d'emprisonnement qui, à tout jamais, perd leur avenir !

Qu'il me soit permis, Mesdames et Messieurs,

de m'élever hautement contre des résultats si étranges et si préjudiciables à l'avenir de la jeunesse !

Posons les vrais principes, ceux qui reposent non sur des idées préconçues mais sur les données même de l'expérience.

Un enfant de moins de 16 ans commet un délit de peu d'importance, il est arrêté ; quelle est la mesure qu'il convient de prendre à son égard ? Convient-il de le frapper d'une petite peine ou faut-il l'envoyer dans une maison de correction ?

Et d'abord, je dis que s'il a une famille honorable, capable de l'élever, de le conseiller et de le ramener dans la voie du bien, il faut le lui rendre ! La famille qui peut recueillir l'enfant, qui peut lui donner de bons exemples et exercer sur son cœur une influence salutaire, est préférable à tout ! Oui, il faut rendre l'enfant à la mère qui le pressera sur son cœur et parviendra souvent à le sauver, au père dont rien ne peut remplacer l'autorité morale.

Mais si la famille est indigne, si l'enfant qui a commis un délit est en présence de parents qui ne lui ont donné que de mauvais conseils et de détestables exemples, il faut sans hésitation, le soustraire au milieu qui a préparé sa misère et qui la consumerait.

La puissance paternelle n'est donnée à l'homme

que pour élever, guider l'enfant dans la voie du bien ;

On ne la comprend pas s'exerçant pour le mal ; si le père et la mère font de leurs garçons des vagabonds, des mendiants, des voleurs et de leurs filles des prostituées, ils sont indignes de conserver sur eux les attributs de la puissance paternelle, et les tribunaux qui ne les leur enlèvent pas, qui leur laissent la garde, la surveillance, la direction de leurs infortunés enfants commettent la plus grave des imprudences ! je fais appel à la raison et au cœur de tous les magistrats, en les conjurant de réfléchir aux conséquences désastreuses de pareilles sentences.

Dans des circonstances pareilles, que faut-il donc faire des enfants ? Il faut sans hésitation les envoyer en correction afin qu'ils soient élevés par l'Etat ou sous la surveillance de l'Etat.

Ah ! je sais bien ce que l'on dit depuis longtemps des maisons de correction ! On les considère comme des maisons de corruption ; mais où a-t-on pris cela ? Rien n'est plus contraire à la vérité, rien n'est plus injuste, rien n'est plus décourageant pour les hommes de cœur placés à la tête de ces établissements !

Les maisons d'éducation doivent être et elles sont de véritables maisons d'éducation, voilà la vérité, et l'envoi en correction substitué à la peine qui flétrit, est un véritable bienfait ; c'est

l'expérience depuis vingt ans acquise qui me permet de faire devant vous cette affirmation.

Laissez-moi vous montrer ce que deviennent nombre des enfants qui y ont été élevés et vous serez ainsi édifiés; vous direz vous-mêmes ensuite s'il est un seul instant possible de croire que les maisons de correction méritent la détestable réputation que leur font, avec une incroyable légèreté, des hommes qui ne les connaissent évidemment pas.

Au 31 décembre 1896, pour mon propre compte, j'en connaissais 717 qui étaient sous les drapeaux, 717 engagés volontaires; d'abord, parmi eux, il y avait 127 gradés et leurs grades étaient exclusivement la récompense de leurs efforts personnels; sur ces 717 jeunes gens, 300 avaient une conduite excellente, *étaient des sujets modèles*; 300 autres avaient une bonne conduite, ce qui pourrait suffire; il y en avait 117 seulement dont la conduite était passable ou mauvaise; tels sont les résultats acquis, résultats des plus consolants contre lesquels ne sauraient prévaloir ni les protestations, ni les attaques; ce sont là des faits qui s'imposent à vos esprits, Mesdames et Messieurs, des faits qui permettent de juger la question en connaissance de cause et qui condamnent les attaques imméritées dirigées contre les maisons d'éducation correctionnelle. Munis de tels renseignements, il vous appartient maintenant

d'éclairer l'opinion publique, de la redresser et de dire bien haut que ces établissements, loin de perdre la jeunesse, sont aujourd'hui des écoles où on la prépare, dans d'excellentes conditions, à l'honneur de défendre la Patrie.

Sans doute, on pourrait citer des exemples dans lesquels les maisons d'éducation correctionnelle n'ont pas produit des résultats aussi favorables; rien n'est absolu dans ce monde et je ne prétends pas que, sur ce terrain même, rien ne soit à améliorer, mais je dis que, si, dans certaines circonstances, nos maisons de correction n'ont pas produit tous les résultats désirables, la faute en est à ceux qui, dans l'application de la loi de 1850, ne se sont pas rendu un compte suffisant de ce que ces établissements sont et doivent être.

Nous rencontrons encore, en effet, certains tribunaux qui prononcent l'envoi de mineurs de 16 ans en correction pendant quelques années seulement, voire même quelques mois et qui leur ouvrent ainsi à 15, 16 ou 17 ans, les portes de l'établissement; mais c'est là le mal qu'à tout prix il faut éviter, car ce n'est pas en quelques mois qu'on peut faire l'éducation d'un enfant, et surtout d'un enfant né dans de mauvaises conditions sociales. L'envoi en correction jusqu'à 19 ou 20 ans est seul utile; à cette condition seulement on aura le temps de le moraliser et la Société de patronage pourra plus tard le prendre utilement sous son égide.

Pratiquons l'envoi en correction dans les conditions mêmes prévues par le législateur de 1850 et nous lui ferons produire des résultats favorables, mais qu'on cesse d'accuser, de condamner le système, quand on le fausse dans son application même; une longue durée d'éducation sous la tutelle protectrice de l'Etat et le patronage, à la sortie de l'établissement, donnent aux enfants des chances sérieuses de salut, c'est là ce que peuvent affirmer les hommes qui parlent de ces questions après les avoir mûrement étudiées.

J'ai déjà cité plusieurs exemples d'enfants élevés dans nos maisons d'éducation correctionnelle et devenus des sujets modèles; j'en pourrais citer bien d'autres et, volontiers, je dirais aux personnes qui veulent s'instruire: venez au siège de notre Société de patronage et je mettrai des centaines d'exemples sous vos yeux.

Ce qu'il faut proclamer bien haut, c'est la nécessité du patronage à la fin de l'éducation correctionnelle.

A ce moment décisif, à ce moment suprême où le jeune homme va pour la première fois demander au travail le seul soutien de son existence, il est indispensable qu'une main amie, désintéressée, discrète se tende vers lui; le patronage apparaît alors comme le seul refuge pouvant abriter ces milliers d'enfants, qui ont eu le malheur de naître dans de mauvais milieux et

qui sans vous, Mesdames et Messieurs, rouleraient au fond des abîmes, au milieu de l'indifférence générale.

C'est grâce aux sociétés de patronage, qui se développent si heureusement partout aujourd'hui, c'est sous leur salubre inspiration que, à l'égard des jeunes gens de plus de 16 ans, de ceux qu'on ne peut plus sauver, à raison de leur âge, par l'acquiescement et l'envoi dans les maisons de correction, nous voyons la magistrature prendre, depuis quelque temps, les mesures les plus sages et les plus utiles. A l'heure actuelle, pour un délit de peu d'importance commis par un jeune homme de 18 à 20 ans, les magistrats cherchent à éviter une première condamnation; les chefs de parquet s'attachent à le soustraire aux influences délétères qui l'ont déjà perverti et lui montrent, comme l'ancre de salut, l'engagement dans l'armée; sur cette route de l'honneur et du devoir se pressent aujourd'hui de nombreux jeunes gens, échappant ainsi à la flétrissure pénale.

Quel spectacle consolant que celui donné par votre patronage, Mesdames et Messieurs! Les jeunes soldats que je vois devant moi et que vous avez admis à l'honneur d'assister à cette séance, sont la preuve éclatante du bien que vous avez fait et que vous saurez développer chaque jour; sans l'existence des sociétés de patronage,

de tels résultats n'auraient pu être obtenus et c'est assez pour qu'on soit autorisé à dire que tous doivent être devant elles pénétrés de profonds sentiments de reconnaissance.

Je suis heureux, mes chers enfants, de vous voir réunis autour de nous, ayant à votre tête un jeune caporal qui commence vite et bien la carrière militaire, qui, je l'espère, ne s'en tiendra pas là et voudra mettre bientôt les galons d'or sur ses bras; suivez son exemple, montrez par une belle et noble conduite, que vous avez à cœur de récompenser tous ceux qui, dans la Société de patronage de Toulouse, vous entourent de sollicitude; aimez vos protecteurs, mes chers enfants, aimez votre président, M. Georges Vidal, qui met au service de vos jeunes années, tant d'intelligence, de science, de dévouement et de cœur.

Mais il ne me suffit pas de vous voir tous ensemble, il ne me suffit pas de vous parler à tous d'une façon vague et générale; je désirerais m'entretenir avec chacun de vous en particulier, vous parler un peu de vos intérêts personnels, de vos affaires propres, de vos espérances d'avenir; si la chose est possible, obtenez de vos chefs la permission de vous absenter de la caserne et venez me retrouver ici, au sein même de votre famille, demain soir à 6 heures; nous causerons comme de bons amis et vous aurez une fois de plus le sentiment de l'affection dont vous êtes entourés.

Je vous remercie du fond du cœur, Mesdames et Messieurs, de l'accueil si sympathique que vous avez eu la bonté de me faire et je serai mille fois heureux si les quelques paroles que vous m'avez permis de prononcer devant vous, contribuent à rendre votre tâche plus facile, à améliorer le sort de l'enfance déshéritée de tous les biens de ce monde.

#### Bureau de la Société.

MM.

1. VIDAL (Georges), professeur à la Faculté de droit, rue-Saint-Remésy, 12. Président.
2. AMILHAU, président à la Cour d'appel, rue du Vieux Raisin, 3. Vice-président.
3. DUBOIS, président du Tribunal de commerce, rue du Faubourg-Matabiau, 15. Vice-président.
4. E. TOURRATON, vice-président du Tribunal civil, rue du Taur, 38. Trésorier.
5. HUBERT, avocat à la Cour d'appel, rue du Rempart-Saint-Etienne, 2. Secrétaire général.
6. ALIBERT, avocat à la Cour d'appel, rue de la Bourse, 16. Secrétaire-adjoint.
7. SAINT-LAURENT, avocat, place Lafayette, 7. Secrétaire-adjoint.
8. H. TOURRATON, étudiant en droit, rue du Taur, 38. Secrétaire-adjoint.

#### Conseil d'Administration.

MM.

1. ANDRÉ (Dr) professeur à la Faculté de médecine, allées Saint-Etienne, 7.
2. BUISSON, négociant, rue Alsace-Lorraine, 44

3. FÉRAL, conseiller général, adjoint au maire, rue Philippe-Féral, 1.
4. LAURENS, ancien juge de paix, place des Carmes, 40.
5. MARTIN, conseiller à la Cour d'appel, place Lafayette, 5.
6. MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres, rue Roquelaine, 13.
7. MONTANÉ, ancien député, rue Clémence-Isaure, 9.
8. OURNAC, sénateur, boulevard Saint-Pierre, 25.
9. PAGET, doyen de la Faculté de droit, allées Lafayette, 34.
10. DELOUME (Louis), rue Saint-Georges, 2.
11. BRESSOLLES, professeur à la Faculté de droit, rue de Metz, 15.
12. MANUEL (Isidore), négociant, place Lafayette, 5.
13. DEADDÉ (général), rue Nazareth, 20.
14. DELOUME (Antonin), professeur à la Faculté de droit, place Lafayette, 4.
15. ROUARD, professeur au lycée, rue Roquelaine, 41.
16. LAUTRE, inspecteur de l'assistance publique, rue Pargaminières, 66.
17. BOURGEAT (Emmanuel), négociant, rue Saint-Antoine du T, 12.
18. LARRIEU-ESTELLÉ, place des Carmes, 31.

### Présidents d'honneur.

MM.

1. BÉRENGER, membre de l'institut, vice-président du sénat, président de la société générale de patronage des libérés.
2. VOISIN (Félix), conseiller à la Cour de cassation, président de la société de protection des engagés volontaires.
3. PETIT, conseiller à la Cour de cassation, ancien président de la commission permanente de l'union des sociétés de patronage de France.
4. L'archevêque.
5. Le général commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée.
6. Le premier président.
7. Le préfet de la Haute-Garonne.
8. Le procureur général.
9. Le maire de la ville de Toulouse,
10. Le recteur de l'Académie.

### Membres honoraires et de droit.

MM.

1. Le président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance.
2. Le procureur de la république.
3. Le juge d'instruction.
4. Le juge suppléant chargé de l'instruction.
5. Le directeur de la 28<sup>me</sup> circonscription pénitentiaire.
6. L'aumônier de la prison.
7. Le pasteur du culte réformé, président du consistoire.
8. Le rabbin départemental.

### Membres fondateurs

Les membres du bureau de la miséricorde, commission de surveillance des prisons, au nombre de douze, déjà membres du bureau et du conseil d'administration.

MM. AMILHAU, D<sup>e</sup> ANDRÉE, BUISSON, FÉRAL, LAURENS, MARTIN, MÉRIMÉE, MONTANÉ, OURNAC, PAGET, TOURRATON, VIDAL.

### Membres bienfaiteurs.

MM.

1. BADIN, frères, rue des Tourneurs, 36.
2. BERNADY (Auguste), rue des Teinturiers, 4.
3. BOURGEAT (Emmanuel), négociant.
4. CATHALA, notaire, rue de la Pomme, 9.
5. CALVET (Antoine), boulevard de Strasbourg, 72.
6. CLOS (Dominique), directeur du jardin des plantes, professeur honoraire à la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 2.
7. COUMOUL, vice-président du tribunal civil, rue des Prêtres, 3.
8. COURTOIS DE VIÇOSE, banquier, rue Mage, 3.
9. DEADDÉ (général), rue Nazareth, 20.
10. DELOUME (Louis), rue Saint-Georges, 2.
11. DOAT (Charles), avocat, rue de la Dalbade, 19.

12. DORMAN, 1<sup>er</sup> président, rue Alsace-Lorraine, 1.
13. DROUILHE-DES-ILES (M<sup>me</sup>), Jardin-Royal, 6.
14. DUBOIS, président du tribunal de commerce, rue du Faubourg-Ma'abiau, 15.
15. LARRIEU-ESTELLÉ, place des Carmes, 31.
16. LLANAS, avoué à la Cour d'appel, rue Peyras, 13.
17. MANUEL (Isidore), négociant, place Lafayette, 5.
18. MONIER, ancien professeur au Lycée, rue Pharaon, 33.
19. PAULHAC (M<sup>me</sup> veuve G.), boulevard de Strasbourg, 72.
20. POUY, trésorier-payeur général, rue du rempart-Saint-Elie, 17.
21. RESSÉGUIER (Eugène), rue des Potiers, 10.
22. SARRUT (baron), ancien magistrat, Jardin-Royal, 6.
23. MOULINIER (Alphonse), rue Deville, 6.
24. SIRVEN, ancien président du Tribunal de commerce, rue de la Colombette, 76.
25. TIVOLLIÉ, rue Alsace-Lorraine, 31.
26. VIDAL (Saint-André-Lucien), rue Nazareth, 40.
27. SAINT-LAURENT, avocat à la Cour d'appel, place Lafayette, 7.

### Membres titulaires

#### MM.

1. ALBERT (l'abbé), rue Peyrollières, 1.
2. ALBERT (Victor), rue Peyrollières, 1.
3. ARMENGAUD (M<sup>lle</sup>), place des Prêtres, 5.
4. ALIBERT, rue de la Bourse, 16.
5. AMERIC, Grand'rue-Saint-Michel, 90 bis.
6. ARCHIDET, allée Saint-Elie, 1.
7. ARMAING, allée Saint-Elie, 10.
8. ARTUS, rue Saint-Bernard, 14.
9. ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS, allée Lafayette, 2.
10. ASTIER, rue Baour-Lormian, 1.
11. AZEMAR, avoué à Saint-Gaudens.
12. BERNIS (l'abbé Gratien), curé de Poucharramet.
13. BIZE, avocat à Saint-Gaudens.
14. BORGELLA, juge d'instruction, à Saint-Gaudens.
15. BOUIS (Gaston), faubourg Sapiac, 9, à Montauban.
16. BOURGES, receveur des finances, à Saint-Gaudens.
17. BUSSAC, médecin de la prison d'Albi.
18. BRESSOLLES, rue de Metz, 15.

19. BROQUA, place Saint-Scarbes, 3.
20. CAMPISTRON, rue du Taur, 19.
21. DE CAPÈLE (M<sup>me</sup>), au Lherm.
22. CASTRES SAINT-MARTIN, rue Alsace-Lorraine, 15.
23. CAUBÈRE (M<sup>lle</sup>), rue des Prêtres, 6.
24. CHAMPREUX (marquis de), rue Sainte-Anne.
25. CHANSON, rue du Vieux-Raisin, 26.
26. CHAUFFARD (A.), rue des Trente-Six-Ponts, 15.
27. CIEUTAT, greffier du Tribunal, à Saint-Gaudens.
28. COLL, secrétaire de la Faculté des lettres.
29. COUBES, rue Saint-Antoine-du-T, 15.
30. DE COURRÈGES, rue Peyras, 18.
31. CROUZEL, Grande-Allée, 3.
32. DASQUE (M<sup>me</sup>), rue Roquelaine, 41.
33. DASQUE, rue Roquelaine, 41.
34. DASTIER, banquier, à Saint-Gaudens.
35. DEFFÈS, rue Saint-Pantaléon, 5.
36. DEFFÈS (Ch.), boulevard de Strasbourg, 12.
37. DELOUME, place Lafayette, 4.
38. DELOUME (Bruno), rue Saint-Georges, 2.
39. DELOUME (Jules), rue Saint-Pantaléon, 3.
40. DELOUME (Léon), rue Saint-Georges, 20.
41. DEMARTIAL, procureur général, rue de Metz, 11.
42. DESCANS (M<sup>lle</sup> Marie), rue Pierre-Brunière, 2.
43. DÉSARNAUTS, avocat, rue de la Dalbade, 25.
44. DESPLAU, professeur à la Faculté de droit, rue Alsace-Lorraine, 71.
45. DOAT (Sixte), allée Lafayette, 44.
46. DORDAN, agent de change, rue du Musée, 17.
47. DOUX (Jean), avoué à Saint-Gaudens.
48. DUFAUR, avocat, à Saint-Gaudens.
49. DUMÉRIL, doyen honoraire de la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.
50. DUMÉRIL (H.), professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.
51. DUSERM, avocat, rue de la Fonderie, 28.
52. EBELOT (L.), avocat, rue Vélane, 13.
53. ESPAGNAC (l'abbé), curé, au Lherm.
54. FAURÉ (E.), ancien magistrat, rue Saint-Rémésy, 12.
55. FEILLE (L.), place Saint-Pantaléon.
56. FERRÈRE (T.), avocat, à Pamiers.
57. FONS, avocat, rue du Canard.
58. FRAISSINGEA, professeur à la Faculté de droit, rue Alsace-Lorraine, 43.
59. FRANCÈS, avoué, à Saint-Gaudens.

60. GARRIGAUD, commis-greffier au Tribunal civil, boulevard Carnot, 45.
61. GAUBERT, directeur du petit Lycée.
62. GENDRE, docteur-médecin, rue Périgord, 10.
63. GENTY-MAGRE, sous-préfet de Villefranche-de-Lau-raguais.
64. GIBAUT, rue Pargaminière, 81.
65. GOULARD, juge suppléant, à Montauban.
66. GRIL (G.), manufacturier, rue des Vases, 6.
67. GUIRAUD, professeur à la Faculté de médecine, rue Bayard, 48.
68. HALBERG, professeur à la Faculté des lettres, Grande-Allée, 23.
69. HAURIU, professeur à la Faculté de droit, rue du Pont-de-Tounis, 6.
70. HUBERT (E.), avocat, rue Saint-Antoine-du-T, 12.
71. LACAUX (M<sup>lle</sup>), rue Pharaon, 7.
72. LACOINTA, avocat, rue Nazareth, 40.
73. LADOUSSE (E.), professeur au Lycée, rue Lafayette, 25.
74. LAFONT DE SENTENAC, substitut du procureur général, boulevard de Strasbourg, 3 bis.
75. LAUTRÉ, inspecteur de l'Assistance publique, rue Pargaminières, 88.
76. DE LAPERSONNE, rue Saint-Antoine-du-T, 12.
77. DE LAPERSONNE (M<sup>me</sup>), rue Saint-Antoine-du-T, 12.
78. LASSERRE, avocat, à Pau.
79. LAULANIÉ, directeur de l'Ecole vétérinaire.
80. MAIHOL (L.), rue d'Astorg, 26.
81. MARRE, avocat, rue du Taur, 3.
82. MARCHAL (M<sup>me</sup>), rue de la Fonderie, 26.
83. MATHIAS, professeur à la Faculté des sciences, rue Sainte-Anne, 22.
84. MAURY, greffier du Tribunal civil, Montauban, rue Lachapelle, 2.
85. MÉRIGNHAC, professeur à la Faculté de droit, rue Mage, 18.
86. MORINIÈRE (M. de la), sous-préfet à muret.
87. MOSSÉ, professeur à la Faculté de médecine, rue du Taur, 36.
88. NICOLAS, juge d'instruction, Montauban, place Nationale, 12.
89. OLIVIER, place Olivier, 13.
90. OURY, rabbin départemental, boulevard Carnot 31.
91. DU PAC DE MARSOULIES, avocat, rue Darquié, 11.
92. PÉ DE ARROS, avocat, quai de Brienne, 2.

93. PENENT (Mlle Jeanne), Jardin-Royal, 1.
94. POMARÈDE, Saint-Gaudens.
95. PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45.
96. PUGENS, rue Alsace-Lorraine, 56.
97. RAUH, professeur à la Faculté des lettres, rue Saint-Bernard, 6.
98. DE RESSÉGUIER (E.), rue Fermat, 5.
99. REYSSAC, quai de Tounis, 14.
100. RIGAL DE LA MOTTE MOURGON, rue Saint-Rome, 39.
101. DE RIVIÈRE, rue de l'Inquisition, 19.
102. ROUARD, professeur au Lycée, rue Roquelaine, 41.
103. ROUARD DE CARD, professeur à la Faculté, rue Saint-Bernard, 10.
104. ROUCAUD, avoué au Tribunal, rue de Rémusat, 8.
105. ROULE, professeur à la Faculté des sciences, rue Alsace-Lorraine, 19.
106. ROZÈS, avocat, rue Lapeyrouse, 9.
107. SERVILLE (R.), avocat, rue du Vieux-Raisin, 31.
108. SAINT ARROMAN, avocat à Saint-Gaudens.
109. DE SAINT-ROMAN, place Saint-Etienne, 6.
110. SAINT-PÉ, avoué au Tribunal, rue du Vieux-Raisin, 33.
111. TAUTIER (Mme), rue des Puits-Clos.
112. TAUTIER (Mlle), rue des Puits-Clos.
113. TAURINES, juge au Tribunal de commerce, rue Bayard, 14.
114. TEULADE (M.), rue Pharaon, 22.
115. TEULLÉ (R.), avocat, allée Saint-Michel, 1.
116. TIMBAL, professeur à la Faculté de droit, rue Saint-Pantaléon, 5.
117. TÉVENIN (C.), avocat à Saint-Gaudens.
118. TOURRATON (Mlle), rue Pharaon, 13.
119. TOURRATON (Henri), étudiant en droit, rue du Taur, 38.
120. TRESPAILLÉ, avoué à Saint-Gaudens.
121. TRIBILLAC, avocat, rue de la Madeleine, 6.
122. TRINQUET, rue Nazareth, 13.
123. TRUCHY, procureur de la République, à Saint-Gaudens.
124. VIDAL (G.), capitaine de vaisseau en retraite, rue de la Fonderie, 31.
125. VIDAL (S.), avocat, ancien député, rue Nazareth, 40.
126. VIDAL (V.), avocat à Foix.
127. VIEL, président du consistoire de l'église réformée, rue Pargaminières.

128. WALLON, professeur à la Faculté de droit, rue de Rémusat, 25.
129. D'WELLES, ingénieur des arts et manufactures, architecte, porte Montgaillard, 4.

### Etudiants, Membres titulaires.

MM.

1. AMAT, rue des Lois, 11.
2. ARNAULT, rue de la Magdelaine, 6.
3. BERGÈS, rue des Chalets, 16.
4. BORIES, place Saint-Pantaléon (Hôtel-Central).
5. BOUTEILLER (Hôtel du *Télégramme*).
6. BLANC, rue des Couteliers, 43.
7. BOUSQUET PONTIÉ, rue du Peyrou, 16.
8. BOSSUGUE, allée Lafayette, 34.
9. BERGÈS, rue des Trois-Journées, 9.
10. BÉNAC, rue Pargaminières, 87.
11. BRU, place de la Daurade, 6.
12. BERNÈS, rue Tolosane, 16.
13. BENEZET, rue Alsace-Lorraine, 44.
14. BELS, rue du Taur, 13.
15. BONNASSIES, rue des Lois, 42.
16. BERNARD, rue du Taur, 11.
17. BENEDUCCI, rue des Lois, 11.
18. BLANCOU, rue des Lois, 11.
19. COUGET, rue Ingres, 28.
20. CAMOU (caserne des Trente-Six-Ponts).
21. COUADAU, rue Saint-Rome, 53.
22. CHOUVET, place Dupuy, 24 (*bis*).
23. CAZENAVETTE, rue Pargaminières, 53.
24. CASTAING, rue des Couteliers, 23.
25. CAIROLE, rue Arnaud-Bernard, 15.
26. CABIBEL, rue Romiguières, 7.
27. CLERGERIE, place des Carmes, 16.
28. CARRIEU, rue de la Dalbade, 21.
29. CABANES, rue Pargaminières, 52.
30. COSTE, rue Bellegarde, 17.
31. CLAVERIE, rue Nazareth, 12.
32. COLOMBRE, rue de la Dalbade, 26.
33. DELDOSC, rue Sainte-Ursule, 16.
34. DORMAND, rue Alsace-Lorraine, 1.

35. DUCURON LAGOUGINE, rue d'Embarthe, 12.
36. DUCURON-TUCOT, rue Roquelaine, 8.
37. DURAU, rue Raymond IV, 21.
38. DARASSUS, rue de Rémusat, 48.
39. DELCAMP, place Intérieure Saint-Michel, 3.
40. DEBOSQUE, rue Gambetta, 50.
41. FARAL, rue des Salenques, 14.
42. DE FRANCE-MANDOU, rue des Lois, 22.
43. FAVET, boulevard de Strasbourg, 19.
44. FOGASSIER, boulevard de Strasbourg, 14.
45. FORESTIER, rue des Lois, 43.
46. FRÉZOULS, rue Alsace-Lorraine, 43.
47. DE GUARDIA, rue de la Balance, 5.
48. GARROS, rue la Dalbade, 37.
49. GALLIÉ, place Saint-Pantaléon, 23.
50. HABERT, rue de l'Université, 4.
51. HUC NARAL, rue des Marchands, 29.
52. JAUBERT, rue d'Embarthe, 22.
53. JAYLES, rue Lafayette, 3.
54. KONTZ, rue André Delieu, 16.
55. LAURENT, rue Raymond IV, 47.
56. LAPORTE, rue Lafayette, 18.
57. LLANAS, petite rue Sainte-Ursule, 12.
58. LACAUX, rue des Tourneurs, 60.
59. LACOSTE SEIGNOURET, rue Raymond IV, 14.
60. LABATUT, rue de Toul, 5.
61. MARIGNAC, rue Cujas, 11.
62. MAGNOL, rue du Peyrou, 20.
63. MULLER, rue Denfert-Rochereau, 47.
64. MORIN, rue du Taur, 13.
65. MONTBRUN, place Saint-Pantaléon, 20.
66. NOEL, rue Alsace-Lorraine, 12.
67. MASSON, rue du Taur, 43.
68. OLDEKOP, rue Tolosane, 14.
69. PERRON, rue de Pelade, 2.
70. PAULY (A.), rue du Peyrou, 17.
71. PAULY (C.), rue Bouquières, 3.
72. PACOT, rue d'Embarthe, 8.
73. PLASSAN, rue Lafayette, 22.
74. REDON, rue Lakanal, 26.
75. REMAURY, rue Saint-Pantaléon, 5.
76. REY, rue Hélot, 3.
77. BESSE DE LA ROMIGUIÈRES, rue Tolosane, 3.
78. SABATÉ, rue Escoussière-Montgaillard, 1.

79. SARRUT, Jardin-Royal, 6.
80. SAINT-ALARY, rue Romiguières, 7.
81. TOURNAMILLE, rue Darquié, 5.
82. TISSANDIER, rue des Lois, 9.
83. TALON, rue du Pont de Tounis, 14.
84. TRINGUAT, rue Nazareth, 13.
85. VITRY, rue Saint-Romé, 11.
86. VERNHES, rue Caminade, 10.
87. VERGUES, rue Bellegarde, 12.
88. VETTARD, boulevard de Strasbourg, 67.
89. DE CHELLE, rue Saint Jérôme, 1.
90. DE TAIYRAC, boulevard de Strasbourg, 4.
91. MARVAUD, rue Cantegril, 2.
92. MALAFOSSE, rue de la Chaîne, 2.
93. MALPEL, boulevard de Strasbourg, 36.